



SAINT-AVERTIN

# PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

- Secteur affecté par le bruit à titre indicatif (1)
- Catégorie 1 (300 m)
- Catégorie 2 (250 m)
- Catégorie 3 (100 m)
- Catégorie 4 (30 m)
- Catégorie 5 (10 m)

## 5.5B PLAN DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

(1) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance mentionnée, compte de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée pour le transport routier, ou du rail extérieur de la voie la plus proche pour le transport ferroviaire.

Plan édité le 07/10/2017

Fichier : 37208\_Classement sonore.mxd



1 : 5 000

Approbation du PLU, vu pour être annexé à la délibération du Conseil Métropolitain du 16/10/2017